



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prestations en nature

Question écrite n° 248

Texte de la question

Mme Huguette Bouchardeau appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur les problèmes posés, lors du maintien des personnes âgées à domicile, par le non-remboursement d'articles tels que les changes complets ou couches-culottes. En effet, cette alternative de traitement de l'incontinence paraît préférable aux personnes intéressées à la technique de la sonde vésicale, celle-ci - remboursée par ailleurs - jugée trop souvent rétrograde, inconfortable, voire dangereuse par les risques d'infection qu'elle présente. Elle lui demande que ces produits soient inscrits au TIPS et deviennent alors remboursables au titre de l'assurance maladie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, Porte-parole du Gouvernement, a pleinement conscience des problèmes que pose le maintien à domicile de certaines personnes âgées. L'importance des dépenses de soins quotidiens liées à la perte d'autonomie a justifié la création des services de soins à domicile dont l'essor permet aujourd'hui d'offrir 28 000 places. La réglementation existante autorise d'ores et déjà le remboursement, au titre des prestations légales et dans les conditions prévues au tarif interministériel des prestations sanitaires, de nombreuses fournitures nécessitées par l'état de santé de ces personnes, tels les appareillages de recueil pour incontinence (poches, étuis peniens) et les alevés anti-macération et anti-escarres. Grâce aux travaux de la commission consultative des prestations sanitaires ou sont représentées les associations de malades, la liste des appareils remboursables est régulièrement mise à jour. Mais les contraintes financières de l'assurance maladie ont conduit à concentrer l'effort financier sur la prise en charge des articles les plus indispensables et n'ont pas permis, à ce jour, d'assurer le remboursement d'articles tels que les changes complets ou les couches-culottes.

Données clés

Auteur : [Mme Bouchardeau Huguette](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 248

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2140